

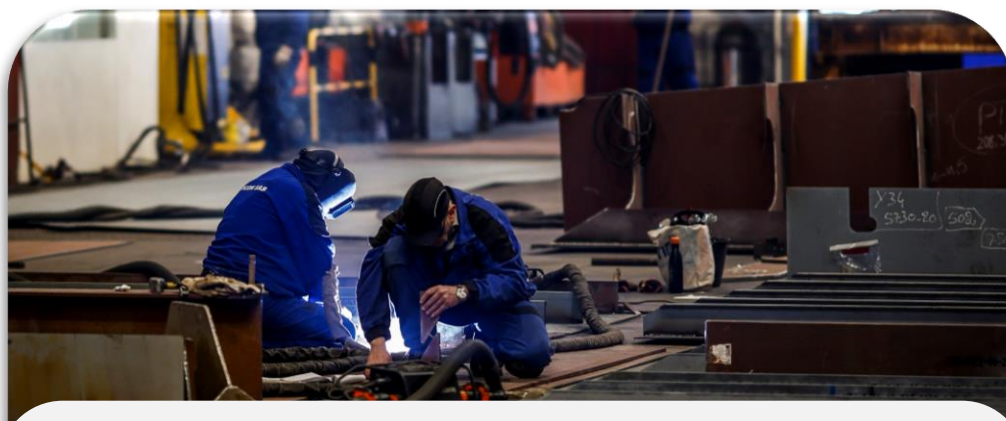


MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités  
des Pays de la Loire

## Dossier de presse



### L'action du système d'inspection du travail en Pays de la Loire Bilan 2024 et perspectives 2025

Mardi 29 avril 2025

*« Chaque travailleur a droit à la protection de sa santé et de sa sécurité au travail, à des conditions d'emploi décentes, à une juste rémunération et à une absence de traitement discriminatoire »*

Plan national d'action du système d'inspection du travail 2023-2025

Contact presse : [jean-philippe.bosson@dreets.gouv.fr](mailto:jean-philippe.bosson@dreets.gouv.fr) / 06 46 45 19 76

## Sommaire

Chiffres clés	3
Organisation du système d'inspection du travail en Pays de la Loire	4
Plan national d'action de l'inspection du travail	5
L'action du système d'inspection du travail en 2024	6
Santé et sécurité au travail	8
Plan régional santé au travail	9
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	11
Contrôle des JOP	12
Campagne régionale de contrôle des contrats d'apprentissage	12
Perspectives 2025 de l'action du système d'inspection du travail en Pays de la Loire	15

# Chiffres clés du système d'inspection en Pays de la Loire



## Effectifs – 199 agents, 94% travaillent dans les DDETS

Les Pays de la Loire représentent 4,8% des effectifs nationaux

Emplois salariés et non-salariés en Pays de la Loire : 1,7 million

Nb d'établissements en Pays de la Loire : 345 000

- Sections d'inspection du travail : 107 - postes pourvus au 31/12/24 : 95
- Responsables d'unité de contrôle : 13
- Assistantes d'unité de contrôle : 28
- Agents des services de renseignement en droit du travail : 23
- Agents en sections centrales travail : 10
- Equipe régionale spécialisée en matière de lutte contre le travail illégal : 7
- Ingénieurs de prévention (y compris en secteur agricole) : 5
- Médecin inspecteur du travail : 1
- Autres : 4



## Accidents du travail graves et mortels en Pays de la Loire –

- Chaque jour au niveau national, plus de 100 travailleurs sont blessés gravement, et 2 décèdent : 693 décès en 2021, 789 en 2022 et 759 en 2023
- En Pays de la Loire, 22 décès connus du SIT en 2023, 28 en 2024, 4 au mois de janvier 2025.



## Contrôles de l'inspection du travail en 2024–

- **13 100 interventions**, 86% donnent lieu à des suites
- 60 % des interventions se font sur le terrain
- 60 % concernent la santé - sécurité, 9 % la lutte contre les fraudes, 18 % le dialogue social
- Principaux secteurs contrôlés : industrie (18 %), construction (28 %), garages (12 %)
- 937 décisions concernant les salariés protégés, 271 décisions d'arrêt de travaux, 205 procès-verbaux, 34 signalements au Parquet,
- 225 contrôles temps partiel, 264 contrôles engins de levage
- 970 000 euros d'amendes et pénalités administratives



## Renseignements en droit du travail –

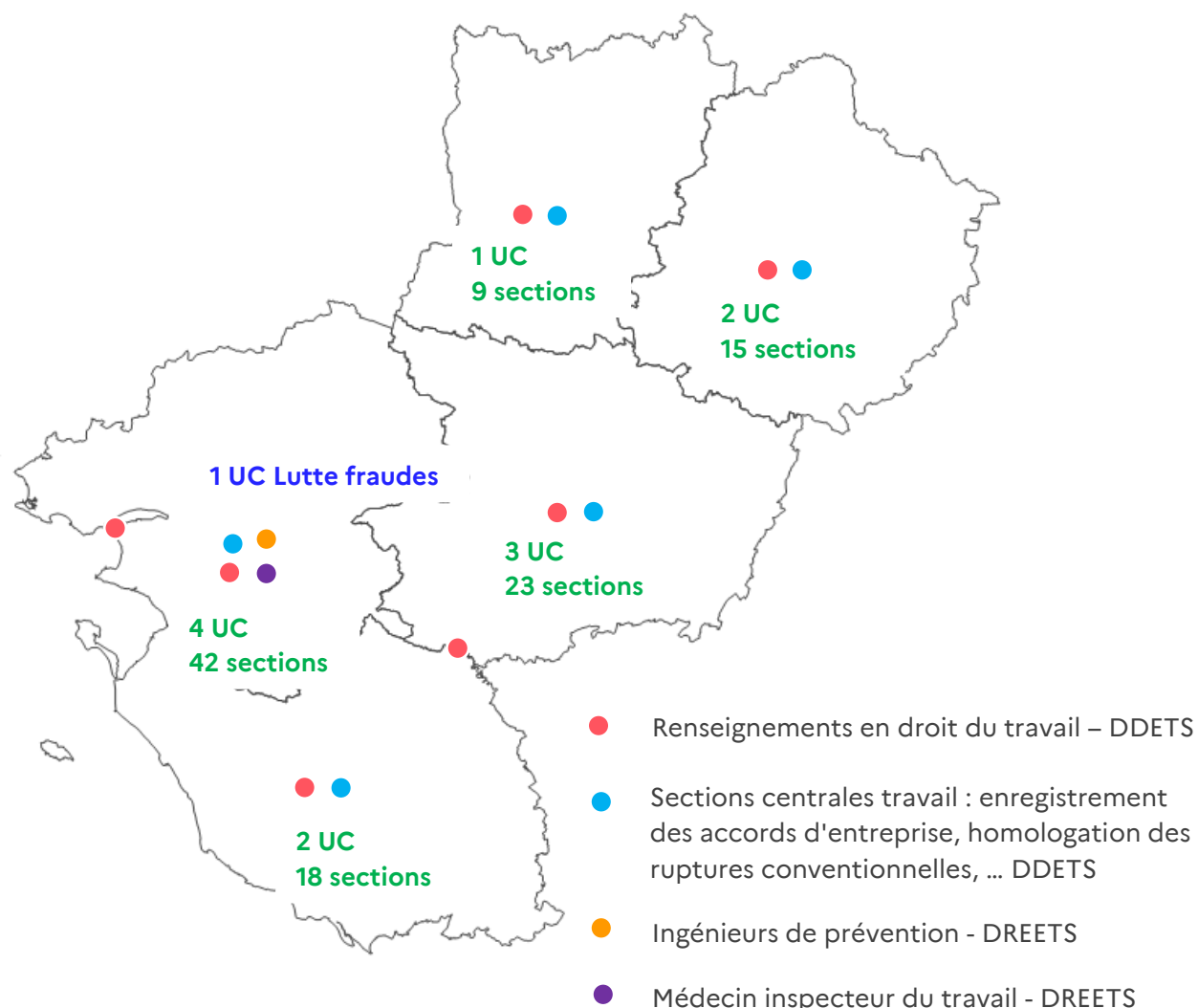
- **37 500 renseignements délivrés** dont 3 016 rendez-vous physiques



## Index égalité professionnelle –

- Taux d'entreprises déclarantes à fin 2024 : **91%**
- Note moyenne à fin mars 2024 : **89/100**

# L'organisation du système d'inspection du travail en Pays de la Loire



**Unité de contrôle (UC)** : l'action des 107 sections d'inspection du travail est coordonnée au sein de 12 unités de contrôle situées dans les DDETS. Une section est composée d'un.e inspecteur.trice du travail avec une compétence territoriale

**1 UC de lutte contre les fraudes** : unité régionale basée à la DREETS

DREETS : direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de solidarités

DDETS : direction départementale, de l'emploi, du travail et des solidarités (et de la protection des populations en Mayenne - DDETS-PP)

# Le plan national d'action du système d'inspection du travail (PNA)

Les actions de l'inspection du travail des Pays de la Loire s'inscrivent dans le cadre du plan national d'action de l'inspection du travail 2023-2025.

Construit autour de la protection des droits fondamentaux des travailleurs, le PNA oriente l'action des services du système d'inspection du travail vers des sujets incontournables relevant de leur cœur de métier :

- la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) ;
- la lutte contre les fraudes ;
- la réduction des inégalités ;
- la protection des travailleurs vulnérables ;
- et, de manière transversale, la promotion et la qualité du dialogue social.

Il porte l'exigence d'une présence renforcée sur le terrain des inspecteurs du travail, là où les travailleurs en ont le plus besoin, et en matière d'efficacité de l'action en développant notamment des actions collectives autour de campagnes nationales ou régionales mobilisant l'ensemble du SIT.

Une partie de l'activité des agents de contrôle est par ailleurs dédiée aux demandes reçues et notamment aux enquêtes diligentées relatives aux licenciements des salariés dits protégés (représentants du personnels).

Un nombre d'agents de contrôle en augmentation : 10 nouveaux Inspecteurs stagiaires affectés début 2025, 14 sorties d'école début 2026, venant pourvoir des sections vacantes ou les 8 sections nouvelles créées à compter de 2026.

En savoir plus sur le PNA : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dgt\\_pna\\_2023-2025.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dgt_pna_2023-2025.pdf)

# L'action du système d'inspection du travail en 2024 dans les Pays de la Loire

## Inspection du travail

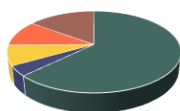
L'inspection du travail a réalisé plus de 13 100 interventions en 2024. 86% d'entre elles ont donné lieu à des suites.



73% des suites à interventions ont pour objet de permettre à l'employeur de régulariser les situations des salariés lésés et de se mettre en conformité avec la réglementation. Les mesures coercitives sont en augmentation avec 271 arrêts de travaux, 445 mises en demeure, 205 procès-verbaux. Le nombre rapports fondant une décision de sanction administrative ou d'amende reste stable, 135 en 2024.

63% des suites à interventions sur les sujets incontournables concernent la prévention des AT/MP, 15% le dialogue Social, 10% la protection des travailleurs vulnérables, 8% la réduction des inégalités et 4% la lutte contre les fraudes. Cette dernière représente 14% des procès-verbaux et près de 19% des rapports.

### Suites à interventions sur les sujets incontournables en 2024



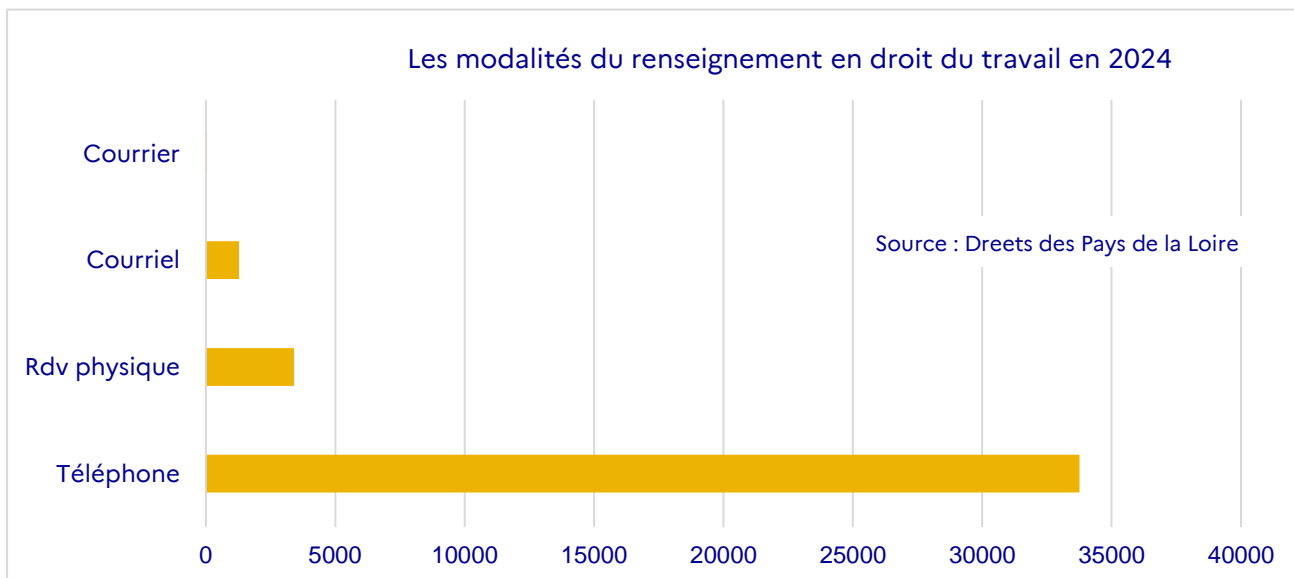
- Prévention du risque AT/MP
- Lutte contre les Fraudes
- Réduction des inégalités
- Protection des travailleurs vulnérables
- Dialogue Social

Source : Dreets des Pays de la Loire

L'inspection du travail a par ailleurs traité 937 recours concernant le licenciement de salariés protégés. Enfin, elle a pris des décisions d'amendes administratives pour un montant cumulé de 970 000 euros .

### Les services de renseignement en droit du travail

23 agents dans les cinq DDETS de la région renseignent quotidiennement les usagers, salariés et employeurs, sur le droit du travail. Ils ont délivré près de 37 500 renseignements en 2024.



Source : Dreets des Pays de la Loire

le numéro unique pour  
joindre votre service  
de renseignements  
en droit du travail

**0 806 000 126**

Service gratuit + prix appel

# Santé et sécurité au travail

La DREETS des Pays de la Loire met à disposition des agents de contrôle des cinq DDETS une équipe pluridisciplinaire composée de de cinq ingénieurs en prévention, dont un agent chargé du contrôle et de la prévention de la MSA (ACCP), ainsi que d'une médecin inspecteur du travail (MIT).

Les ingénieurs et l'ACCP apportent un appui technique individuel ou collectif lors des contrôles de l'inspection du travail en entreprise ou sur chantier, afin de mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels. Les ingénieurs sont spécialisés dans la connaissance d'une large palette de risques professionnels tels que les risques chimiques, les risques électrique et incendie, les risques d'explosions, les machines dangereuses, les établissements SEVESO, le BTP, le risque routier ou encore les manutentions manuelles. En 2024, leurs interventions ont étayé de nombreux contrôles et permis la rédaction de mesures de prévention, tels que :



- Le Réseau Régional des risques particuliers amiante – Rrpa- a répondu à 100 sollicitations du SIT d'appui documentaire, d'analyses ou d'aides à la décision et a réalisé 94 contrôles ;
- La participation aux réunions partenariales du BTP, dont les coordonnateurs en santé et protection de la santé (CSPS) avec la CARSAT et l'OPPBTP, les réunions prévention de la Fédération Régionale des Travaux Publics et du secteur des carrières (UNICEM, CIGO et PREVENCME ;
- L'appui national de l'ACCP dans le cadre du suivi du marché des machines dangereuses en lien avec le Bureau des Relations et des Condition de Travail en Agriculture avec une action au SIVAL (action PEMP pour serre) et une action sur ramasseuse de salade, suite à enquête après accident ;
- Le traitement de 79 demandes d'appui, suite à des accidents du travail sur machine ainsi que 22 analyses de rapports et recherche de documents ;

La médecin inspecteur du travail agit afin de protéger la santé physique et mentale des salariés sur leurs lieux de travail et participe à la veille sanitaire des salariés. Elle conseille et apporte un appui technique à la DREETS en matière d'organisation et de fonctionnement des services de prévention et de santé au travail (12 services inter-entreprises et 23 services autonomes en Pays de la Loire).



- Le signalement à la DGT, autorité de surveillance du marché, de dossiers de machines non conformes, avec préparation pour le compte du Ministère, des courriers à destination des fabricants ;
- Une action ministérielle, suite à un signalement de non-conformité sur un équipement, en cause dans un accident du travail mortel en 2023, auprès d'un fabricant ;
- La mise en conformité d'une entreprise, exposant 70 salariés à des poussières de silice cristalline. Une procédure de référé a été mise en œuvre par l'agent de contrôle sur le fondement d'un risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physique des salariés (Article L.4732-1 du code du travail). L'entreprise s'est au terme de l'appel pourvue en cassation, la Cour confirmant la position de l'Inspecteur du travail. A l'issue de plus de deux ans de procédure, des travaux conséquents (sous astreinte), ont été réalisés : Installation de dispositifs de captage des poussières de silice cristalline sur certains postes qui en étaient dépourvus, vérification des performances des dispositifs existants, formation des salariés...

## Le plan régional santé au travail (PRST 4)

L'ambition du 4<sup>ème</sup> plan régional de prévention et de santé au travail 2021-2025 est de favoriser le dialogue social autour des questions de santé et de sécurité au travail et de porter, en proximité, des messages de prévention vis à vis des entreprises et des travailleurs les plus vulnérables.

Quelques réalisations des différents groupes de travail :

- Pilotage du groupe risque routier avec la CARSAT, création d'un jeu de cartes et d'un jeu numérique ;
- Une action intitulée « *sensibiliser les entreprises au risque radon d'origine naturelle* » initiée avec les acteurs régionaux de la prévention des risques professionnels (CARSAT, DREETS, ASN, ARS , services de santé au travail, Fédération régionale du bâtiment, Union des industries et métiers de la métallurgie 72). Elle ambitionne de diffuser les bonnes pratiques de prévention, d'informer et former les entreprises avec des supports innovants. En résultent -deux films d'animation, respectivement destinés à sensibiliser les employeurs à l'évaluation des risques et à promouvoir les bonnes pratiques de mesures en milieu professionnel et un Questions/ réponses facilitant l'appropriation d'une réglementation complexe (<https://www.prst-pdl.fr/>) ;
- Création d'une fresque accompagnement des TPE et PME et leurs représentants du personnel sur le Document Unique d'Evaluation des Risques et la Qualité de Vie au Travail ;
- Amiante dans le domaine des « Immeubles bâtis ». En 2024, un flyer partenarial de sensibilisation amiante à destination des collectivités territoriales a été réalisé par le groupe et publié le 26 avril 2024: « Collectivités territoriales : Intervenir sur des matériaux, des équipements ... susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante » (<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Collectivites-territoriales-Intervenir-sur-des-materiaux-des-equipements>). Il est téléchargeable en version imprimable et en version WEB. Une dizaine de réunions de sensibilisation a ensuite été déployée sur le territoire régional ;
- Intégration des mesures de prévention du risque de chute de hauteur dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour améliorer la santé des salariés et la performance des chantiers, notamment en anticipant leur logistique ;
- Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles et Maintien dans l'emploi : Réalisation d'un guide pratique à l'intention des CSE.

Un partage des travaux réalisés est intervenu lors de la réunion des contributeurs du PRST4 à la Carsat le 6 février 2025 : vidéos de présentation des travaux des groupes, tables rondes, ateliers. <https://www.youtube.com/watch?v=OEK4grgTfd8>

**En savoir plus sur le PRST : <https://www.prst-pdl.fr/>**

# Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Obligation de couverture des entreprises par un accord ou un plan d'action sur l'égalité professionnelle : le taux de couverture par un accord ou un plan d'action des entreprises en région en 2024 s'établit à 65%



Ces résultats ont été obtenus grâce à la forte mobilisation des agents du SIT des Pays de la Loire qui a adressé de très nombreux courriers de rappel des obligations. Il a procédé à 242 mises en demeure en 2024. 26 décisions de pénalité ont également été adressées aux entreprises.

- Obligation de publication et de déclaration des indicateurs de l'Index de l'égalité : le taux d'entreprises déclarantes en région à fin 2024 s'établit à 91%. Le taux d'entreprises déclarantes à fin mars 2025 est de 90%. La note moyenne à l'Index en région à fin mars 2025 est à 89 sur 100.



## - Le contrôle des JOP

Les JOP 2024 ont donné lieu à une coordination d'action partenariale, à l'initiative de la DREETS – l'Unité de Contrôle Travail Illégal - avec les services de la DDETS, du CNAPS, de l'URSSAF, et de la DREAL.

Plusieurs types de contrôles ont été effectués :

- Des contrôles de l'installation et pendant l'ouverture « village olympique ou club 2024 » à Nantes ;
- Des contrôles de plusieurs établissements d'hôtellerie à Nantes ;
- Un contrôle sur site (stade de la Beaujoire), réunissant 30 agents, et concernant un total de 185 travailleurs d'entreprises de sécurité

Les thèmes principaux contrôlés : le travail illégal, les conditions de recours à la sous-traitance, les conditions de santé et sécurité au travail.

## La campagne régionale de contrôle des contrats d'apprentissage



Les échanges avec les agents du système d'inspection du travail (SIT) de la région des Pays de la Loire, comme les priorités d'action relevant des feuilles de route départementale du PNA 2023/2025 montrent une préoccupation majeure sur les situations de travail des jeunes particulièrement vulnérables.

Le Code du travail fait de l'apprenti un salarié à part entière : lois, règlements et conventions collectives lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés, en particulier les mesures relatives à la prévention des risques professionnels.

Pour autant, les jeunes, mineurs comme majeurs, qui font leurs premiers pas en entreprise sont davantage exposés aux risques professionnels en raison de leur manque d'expérience professionnelle et de leur méconnaissance de l'environnement dans lequel ils évoluent ce qui peut être à l'origine d'accidents du travail.

Dans le contexte de fort développement du recours à l'apprentissage dans notre région (plus de 64 000 apprentis en 2023), il a été décidé d'organiser une campagne régionale de contrôle en 2024 ciblée sur les conditions de travail des apprentis avec l'objectif de garantir les droits fondamentaux des apprentis.

Aucun secteur d'activité n'était ciblé particulièrement dans le cadre de cette campagne. La connaissance du terrain par les agents du SIT ont déterminé les orientations de l'action.

### Information et sensibilisation des apprentis

Il est important d'informer et de sensibiliser les apprentis sur leurs droits fondamentaux en partenariat avec les organismes de formation dont les CFA. Les agents des services de renseignement en droit du travail des DDETS, accompagnés d'agent de contrôle le cas échéant, ont ainsi conduit des actions de ce type par département à l'invitation de temps de rencontres ou journée portes-ouvertes des CFA.

Au regard de l'intérêt suscité par cette campagne, la phase de sensibilisation que nous envisageons jusqu'au mois d'octobre 2024 s'est prolongée jusqu'en ce mois d'avril 2025 et des rendez-vous sont déjà programmés pour la rentrée 2025. Elle a pris des formes multiples et diverses :

- DREETS : Une présentation de la campagne en CRPST, à la CFDT, au MEDEF, à la FNADIR Pays de La Loire...
- DDETS 44 : A l'invitation de la CMA nos services sont intervenus devant les maîtres d'apprentissage et les employeurs de l'ébénisterie et de l'ameublement et au lycée agricole de Saint Clair de Derval, devant des élèves de la seconde à la terminale. Ils ont également réalisé des présentations du droit applicable à huit reprises aux CFA de Saint Herblain et de Saint Brévin devant les délégués de classe, le personnel administratif et pédagogique, soit plus de 200 personnes ;
- DDETS 49 : les agents sont venus informer du droit applicable les conseillers en insertion professionnelle des Missions Locales ;
- DDETS-PP 53 : là aussi des interventions visant à la présentation de la réglementation devant cinquante apprentis première année en CAP boulangerie et CAP pâtisserie du CMA Formation Laval puis devant les 70 formateurs et enseignants ;
- DDETS 85 : En Vendée nos services sont venus à six reprises pour des séances

#### Campagne apprentissage : les points de contrôle

- **La relation contractuelle** : la réglementation spécifique selon l'âge de l'apprenti, les mentions du contrat, la rémunération, la formation, le temps de travail, les congés payés
- **Les conditions de travail** du point de vue de la santé, de l'hygiène et de la sécurité : les visites médicales, les déclarations de dérogation travaux interdits et réglementés, l'évaluation des risques professionnels

d'information au CFA BTP de la Roche Sur Yon devant les délégués de classe (90) de 36 formations représentant 1600 apprentis ;

- Enfin, de multiples initiatives ont été prises avec des présentations lors de réunions des Observatoires départementaux du Dialogue Social ou à l'occasion d'une réunion en préfecture sur le sujet des violences sexistes et sexuelles en présence entre autres de représentants de l'apprentissage.

## Opérations de contrôle

Il était attendu de chaque agent deux contrôles dédiés à cette thématique. La campagne a donné lieu à **353 interventions dans toute la région.**

Les entreprises visitées sont essentiellement de moins de 10 salariés, issues des secteurs de la boulangerie pâtisserie, l'hôtellerie-restauration, du bâtiment, de l'automobile ou du commerce.

L'évaluation, réalisée sur la base de questionnaires remplis par les agents de contrôle à l'issue de leurs visites, montrent une diversité de situations avec un écart à la règle essentiellement sur les questions de durée du travail et d'hygiène et sécurité :

- Dans 95 % des cas, les contrats étaient correctement rédigés et signés par les deux parties ;
- La rémunération était conforme à la réglementation dans 95 % des situations contrôlées, même si quelques cas de taux inappropriés ou de non-paiement d'heures supplémentaires ont été relevés ;
- Plus d'un tiers des entreprises présentaient des non-conformités sur la durée du travail (absence de documents, horaires incomplets ou incorrects, défaut de mention des pauses) ;
- Moins de la moitié des entreprises visitées disposent d'un DUER (22%) ou d'un DUER à jour (31%) ;
- Environ 43 % des visites ont révélé des infractions en matière d'hygiène et de sécurité, notamment l'absence de vestiaires, de sanitaires, ou de vérifications réglementaires (équipements électriques, levage, etc.) ;
- Le suivi médical était jugé non satisfaisant dans près d'un tiers des cas, avec une absence totale dans 15 % des situations.

Des situations particulièrement préoccupantes enfin ont été constatées ou mises en enquêtes : agressions sexuelles, absence totale d'encadrement, travail isolé très tôt le matin, travaux sous tension réalisés par des apprentis sans les protections requises.

**A la suite de ces 353 interventions, près de 400 suites ont été engagées à date : 88 % ont pris**

la forme d'observations, mais également 22 mises en demeure, 10 décisions et 4 procès-verbaux.

Cette campagne a suscité un intérêt notable de la part des partenaires sociaux et des structures de formation. L'action de sensibilisation a débouché sur des effets durables. Plusieurs CFA ont d'ores et déjà exprimé leur souhait de reconduire ces interventions. Une extension vers les apprentis du secteur agricole est également envisagée.

## Les perspectives de l'action du SIT en Pays de la Loire en 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements de 2024. Les axes prioritaires incluent :

- La création de huit nouvelles sections d'inspection du travail ;
- Le renforcement de la présence des agents sur le terrain ;
- L'approfondissement des thématiques du Plan national d'action (PNA), mais également son bilan et la construction du prochain PNA qui débutera en 2026 ;
- La finalisation du bilan du PRST 4 et la contribution à l'élaboration du PST 5.

**Une campagne nationale sur le recours abusif aux contrats précaires est également lancée.** Elle vise à identifier les entreprises fortement utilisatrices de contrats courts (CDD, intérim), à vérifier le respect des délais de carence et des prérogatives du Comité Social et Economique à favoriser les régularisations par l'embauche en CDI. Le ciblage repose sur les données issues de l'outil VisuDSN, opposables en cas de contentieux. Elle sera également l'occasion de renforcer l'utilisation de certains nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail prévus par l'ordonnance de 2016.

L'ensemble de ces perspectives reflète la volonté d'une action publique qui s'attache à la conciliation, la prévention, la sanction le cas échéant et l'accompagnement de proximité avec les acteurs du territoire.



# La DREETS

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

PROTÉGER  
ACCOMPAGNER  
DÉVELOPPER

[www.pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités

DREETS des Pays de la Loire

22 mail Pablo Picasso - B.P. 24209

44042 Nantes cedex 1

Standard : 02 53 46 79 00